

## FORMATION AU PERMIS MOTO A2

Dès 17 ans vous pouvez vous inscrire à une formation A2.

### Inscription à la formation du permis A2 :

À votre demande, votre auto-école se charge de votre inscription à l'examen du permis.

### Liste documents :

- ✓ Copie recto/verso de la carte d'identité de l'élève
- ✓ Copie recto/verso du permis de conduire
- ✓ Copie ASSR 2 obtenu en 3<sup>ème</sup> (sauf si déjà titulaire d'un permis B)
- ✓ Copie de la feuille de JDC (à partir de 17 ans révolus) (sauf si déjà titulaire d'un permis B)
- ✓ Copie d'un justificatif de domicile (facture téléphone mobile, fixe, internet, facture eau, électricité, avis d'imposition, loyer (si agence))
  - Copie recto/verso de la carte d'identité de l'hébergeant ou des parents selon situation familiale
  - Attestation sur l'honneur feuille ci-jointe
- ✓ 5 photos d'identités au format permis de conduire ; 4 photos visibles + 1 code de numérique (comportant 22 chiffres et lettres)
- ✓ 1 carnet de timbre autocollant rouge ou vert
- ✓ Une adresse mail de préférence de l'élève ne pas hésiter à lui en créer une

Pour s'inscrire il faut prendre rendez-vous par téléphone, en cas d'indisponibilité, laissez votre nom et numéro de téléphone on vous recontactera au plus vite.

### Passage de l'épreuve théorique moto (E.T.M) :

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, vous devez passer avec succès une épreuve théorique motocyclette (ETM ou code motocyclette).

L'ETM porte sur les règles de circulation et de conduite d'une moto et sur les bons comportements du conducteur.

Vous devez répondre à 40 questions à choix multiples.

Pour réussir l'ETM, vous devez avoir 35 réponses justes ou plus.

Vous conservez le bénéfice de l'ETM pour 5 épreuves pratiques pendant 5 ans maximum.

### Déroulement de la formation pratique :

#### Nombre d'heures de formation minimum obligatoire :

- Minimum 12 heures de formation plateau (HC).
- Minimum 8 heures de formations circulation (CIR)

#### Conduite épreuve pratique (HC) :

Formation :

L'épreuve pratique comporte 2 phases :

- Une épreuve hors circulation (HC) d'admissibilité,
- Une épreuve en circulation (CIR).

Toute formation commence obligatoirement par une évaluation, si le résultat vous satisfait on procèdera à l'inscription dans nos logiciels de gestion et sur le site ANTS qui est obligatoire pour passer chacun des examens.

### Équipements obligatoires :

Les équipements suivants sont obligatoires pour passer l'épreuve pratique :

- Casque homologué
- Gants homologués
- Blouson ou veste à manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes

Accompagnateur

La présence du moniteur est obligatoire pendant toute la durée des épreuves.

### Première phase :

Épreuve hors circulation (HC)

L'épreuve HC dure 10 minutes (12 minutes du 1<sup>er</sup> août 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 inclus).

L'épreuve HC permet de vérifier le niveau des savoirs et savoir-faire relatifs à votre moto (sens de l'équilibre, emploi des commandes, techniques d'inclinaison, d'évitement, freinage...).

L'épreuve HC est composée d'un enchaînement de 6 manœuvres :

- 3 manœuvres de maîtrise de moto à allure réduite, dont une sans l'aide du moteur
- 3 manœuvres de maîtrise de moto à allure plus élevée

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve CIR.

Vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pour 5 épreuves CIR pendant les 3 ans qui suivent la date de réussite, sous réserve de la validité du code.

### Deuxième phase :

Épreuve en circulation (CIR)

L'épreuve CIR dure 40 minutes (36 minutes du 1<sup>er</sup> août 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 inclus).

Elle permet de vérifier que vous avez acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

Pour être reçu à l'épreuve CIR, vous devez obtenir au moins 21 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.